

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION

Plus de renseignements sur les sites indiqués ou auprès du site de formation choisi

DISPOSITIF	STATUT DU DEMANDEUR	ÂGE	PRINCIPE	FINANCEMENT ET AIDES	RENSEIGNEMENTS
Programme Qualif' Régional	Sans activité, sortis de l'école depuis 9 mois	Pas de limites	Nombre de places limité, attribution par une commission. Pas de contrat de travail mais un contrat de formation.	Frais de formation pris en charge par la Région + Rémunération de 625€ minimum par mois.	https://parcours-metier.normandie.fr/ftlvse-former-tout-au-long-de-sa-vie
Apprentissage (CFA ou sur site de formation)	Lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi	16 à 29 ans	Contrat de travail - Alternance entre centre de formation et entreprise (2 jours en centre - le reste en entreprise) - En un ou deux ans.	Frais de formation pris en charge - Rémunération selon l'âge et l'année de formation.	http://www.naturapole.fr https://www.lap61.fr
Contrat de professionnalisation	Lycéens, étudiants, et demandeurs d'emploi	Scolaire : 16 à 25 ans. Demandeur d'emploi < 26 ans	Contrat de travail - L'employeur libère le stagiaire pour les cours en centre (3 jours), le reste du temps en entreprise.	Prise en charge totale ou partielle des frais de formation. Rémunération : selon l'âge.	https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance
Dispositif FOREM : une formation - un emploi	Demandeur d'emploi	Pas de limites	Formation en alternance entre un centre de formation et une entreprise qui s'engage à embaucher la personne en CDD de 6 mois minimum, à la fin de la formation. Contrat de formation.	Prise en charge totale des frais de formation par la Région. Rémunération par Pôle Emploi ou la Région.	https://parcours-metier.normandie.fr/ftlv-dispositif-une-formation-un-emploi
Congé de transition professionnelle	Demandeur d'emploi si CDD - Actif si CDI	Pas de limites	Dispositif pour les personnes désirant se reconverter professionnellement.	Prise en charge des frais de formation et de la rémunération totale ou partielle si accord de Transition pro.	https://www.transitionspro.fr/
Dispositif SÉSAME	Jeunes issus de QPV ou ZRR	16 à 25 ans	Formation en alternance entre centre de formation et entreprise tuteur.	Aide financière à hauteur de 2000€ Pas de rémunération	http://normandie.drdjcs.gouv.fr/
Dispositif Pro-A	Actifs	Pas de limites	L'alternant salarié développe ses compétences au sein de son entreprise via une formation d'un niveau égal ou supérieur au niveau détenu.	Prise en charge totale ou partielle des frais de formation - Maintien de la rémunération	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/
Compte personnel De formation (CPF)	Actifs	Pas de limites	Le CPF est alimenté automatiquement en € (500€ par année de travail pour un salarié à temps plein) Le CPF peut vous permettre de financer toute la formation. Si pas suffisant, possibilité de compléter avec d'autres dispositifs		https://www.moncompteformation.gouv.fr/